

Modalités pratiques de la Préparation au mariage :



2. Lieu de la préparation au mariage des couples ne résidant pas dans notre diocèse

Lorsqu'un couple qui ne réside pas en Morbihan souhaite la célébration de son mariage dans notre diocèse :

Le lieu de la préparation au mariage est envisagé conjointement par le célébrant et le couple, en accord avec le prêtre de son lieu d'habitation.

Il convient de privilégier la préparation au mariage du couple (préparation avec les laïcs) **sur son lieu d'habitation** selon les dispositions habituelles de la paroisse dont il dépend, en complément de la préparation qui s'effectuera avec le célébrant, sur le lieu de la célébration. (cf. *Rituel du mariage n°23**)

En effet, il est en général plus facile pour les "fiancés" de se rendre disponible pour les différents rendez-vous de préparation, sur place. De plus, la préparation est souvent l'occasion pour le couple de découvrir ou de se rapprocher de la communauté de son lieu de résidence, et de tisser des liens avec sa paroisse, liens qui pourront lui faciliter de futures rencontres (ex : préparation au baptême des enfants, catéchisme, eucharistie, ...)

** rituel du mariage n°23 : Il est bon que le même prêtre prépare les futurs époux et, dans la célébration du sacrement, fasse l'homélie, reçoive les consentements et préside l'eucharistie.*